

La politique patrimoniale de la Région Bretagne



Intitulé exact : *Audit de l'ensemble des interventions de la Région Bretagne en faveur du patrimoine, ainsi que celles de ses partenaires (départements, Etat). Définition d'une nouvelle politique en fonction d'enjeux identifiés et des compétences de la Région.*

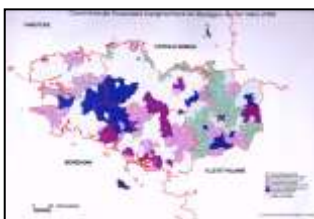
Maître d'ouvrage : *Conseil Régional de Bretagne*

Avec en sous-traitance : *HEMERA Consultant (formation) et AUBYCONSEIL (politiques publiques)*

Année : *2007*

Contact : *Ronan Le Baccon, chargé de mission patrimoine
Conseil Régional Bretagne
Tél : 02 99 2715 64*

Budget : *58 500,00 € HT*



Objectif : la mission consiste à définir la globalité des engagements du Conseil Régional de Bretagne, tant sur le plan quantitatif que qualitatif et méthodologique. La mission doit en particulier tenir compte des particularismes régionaux que sont la masse budgétaire concernée (une des Régions les plus engagées de France en matière de patrimoine), les spécificités du « vécu » patrimonial de la Région, l'histoire particulière du service Régional de l'Inventaire (inventeur du dossier électronique).

Résultat : la Région a d'ores et déjà engagé sa politique sur les nouvelles bases proposées. L'approche proposée consiste à renoncer au « suivisme » systématique par rapport à la politique de l'Etat (y compris en matière de conservation), mais à définir des critères précis d'intervention, en conformité avec les exigences du lien entre patrimoine et développement. Ainsi est définie une politique d'intervention qui prévoit :

- le soutien au patrimoine inscrit dans des dynamiques territoriales
- le soutien à des projets inscrits dans des thématiques régionales soutenues par la Région.

La Région Bretagne devient à ce titre une des régions de France les plus engagées dans la définition d'une politique novatrice en faveur du patrimoine